

LA DEFENSE DE KHIEU SAMPHAN

KONG Sam Onn et Anta GUISSÉ
Phnom Penh/Paris
Le 29 avril 2019



- À :** M. le Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance
- Copie :** Tous les Juges et les Greffiers de la Chambre de première instance ; toutes les parties, dossier 002/02
- Objet :** Observations sur la proposition de reclassement de documents confidentiels

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre mémorandum du 9 avril 2019 intitulé « Proposition de reclassement de documents confidentiels cités dans le jugement rendu à l'issue du [procès 002/02] » (E467). Vous y indiquez que la Chambre a identifié 1439 documents confidentiels, listés dans 4 annexes, qu'elle propose de rendre publics (E467, §2) et vous nous invitez à présenter nos observations sur le reclassement proposé le 6 mai 2019 au plus tard (E467, §6).

Comme vous le savez puisque nous l'avons exprimé à plusieurs reprises pendant les procès, nous sommes attachés au principe de la publicité des débats. Après avoir rapidement examiné les documents listés dans les annexes, nous n'avons aucune objection au reclassement proposé.

Nous profitons de cette occasion pour attirer votre attention sur le fait qu'un certain nombre de nos conclusions ne figurant pas dans les annexes de votre mémorandum sont toujours confidentielles. Nous pensons qu'un tel classement ne se justifie pas ou plus à ce stade de la procédure et vous demandons de bien vouloir vous pencher sur la question. Il s'agit notamment des documents E9/4/10, E266/2, E286/1, E307/7, E319/47/1, E406, E408/3, E319/51/1, E434/1/1, E447/1, E441/3, E319/63/1.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ